

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 514

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Créations d'établissements

938 428 943 RCS Grenoble.

J2C.

Forme : Société Civile Immobilière.

Administration : Gérant : VIVIER Cyril nom d'usage : VIVIER. Gérant : VIVIER Céline nom d'usage : VIVIER. Gérant : VIVIER Jérémie nom d'usage : VIVIER.

Capital : 300.00 EUR.

Adresse : 74, Chemin Des Guillauds, 38590 Brézins.

Activité : L'acquisition, la gestion, la propriété, la mise en valeur et, plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement et la vente, exceptionnelle, de tous biens ou droits immobiliers, pleine propriété, nue-propriété, usufruit à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. La prise de participation dans toutes sociétés immobilières, sociétés civiles, sociétés civiles de placements immobiliers. L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles et financières, mobilières, cotées ou non cotés. La propriété et la gestion ainsi que l'acquisition et la vente sans pour autant porter atteinte au caractère civil de la société, d'un portefeuille de valeurs mobilières, parts de SCPI, droits sociaux, contrats de capitalisation ou autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété, usufruit, quasi-usufruit, par voie d'achats, d'échanges, d'apports, de souscriptions, donations, et en règle générale toutes activités entrant dans le champ d'activité d'une société de portefeuille. Le tout à l'effet de permettre la transmission de ce patrimoine à son actif pour qu'elle en devienne, au moins à terme, pleine propriétaire, constituant ainsi une alternative à l'indivision, en organisant les pouvoirs et en garantissant la stabilité des relations entre ses associés quant à ce patrimoine. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité..

Date de commencement d'activité : 5 décembre 2024.